

ARRÊTE n° 2020/0219
Portant occupation du domaine public

Le Maire de la Ville de Gien,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la demande en date du 27 février 2020, de Madame DELORME Monique, 13 avenue du Président Wilson, 45500 Gien,

ARRÊTE

Article 1 – A l'occasion de l'installation d'une marquise en surplomb, une autorisation d'occupation du domaine public est accordée au 13 avenue du Président Wilson.

Article 2 – Monsieur le Maire de la Ville de Gien et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 – DIFFUSION A :

- Madame DELORME Monique,
- Monsieur l'Adjoint à la tranquillité publique, à la sécurité urbaine et à la médiation sociale,
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Gien,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Gien,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 3 mars 2020

Par délégation du Maire,
Pierre LAURENT, Adjoint



Handwritten signature of Pierre Laurent, Adjoint, over a blue circular official stamp of the City of Gien.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le : 04-03-20